



Concours annuel des Droits de l'Homme 2024/2025

Photographie les Droits de l'Homme

Règlement

Article 1 :

Dans le cadre de ses activités, l'Association Regards d'Enfants organise le concours :

Photographie les droits de l'homme !

Réalise un album photo pour montrer les droits de l'Homme en t'inspirant de lieux, de personnages, de valeurs ou de ton imagination. Cet album peut comporter plusieurs pages et être légendé. Il peut raconter une histoire ou pas, il peut prendre la forme d'un roman-photo ou d'une oeuvre artistique...

Article 2 :

Ce concours doit permettre aux jeunes d'exprimer leur vision des Droits de l'Homme et les valeurs prônées par le Conseil de l'Europe, en se les appropriant et en les partageant collectivement. Les enseignants ou les éducateurs encadrant les travaux veilleront à ce qu'ils respectent les règles d'objectivité, d'impartialité, de probité et de laïcité.

Article 3 :

Le concours est ouvert à tous les jeunes jusqu'à 26 ans en individuel ou en groupes (Établissements Scolaires, Instituts spécialisés, Centres socioculturels, Périscolaires...).

Article 4 :

Les jeunes peuvent laisser libre cours à leur imagination dans les réalisations proposées dans le cadre du respect des règles ci-dessus énoncées.

La contribution peut prendre les formes suivantes :

- un document imprimé, impérativement accompagné d'un document de présentation rédigé sur le même type de support ;
- un document stocké sur un support numérique, impérativement accompagné d'un document de présentation rédigé sur le même type de support
- une présentation numérique interactive (diaporama, livre numérique, site internet, webdoc, etc.), comprenant des textes et/ou des photos, impérativement accompagnée d'un document de présentation rédigé (l'ensemble des documents étant stocké sur un support numérique)

Article 5 :

Les créations sont à adresser à l'Association par Internet, par les réseaux sociaux ou par voie postale. L'envoi se fait sous la responsabilité et, le cas échéant, aux frais de l'expéditeur.

Les créations devront comporter les mentions suivantes :

- . Concours Regards d'enfants 2024-2025 «Photographie les Droits de l'Homme»
- . Le nom, le prénom, l'âge, l'adresse postale, le pays, le numéro de téléphone et l'email du contact ainsi que le nom de l'établissement fréquenté si participation scolaire ou de groupes.
- . Pour les établissements, la liste nominative des jeunes participants.

Article 6 :

Les créations numériques doivent pouvoir être lues indépendamment de tout logiciel payant à l'exception de ceux du Pack office (Word, Excel, Powerpoint). S'il s'agit d'une création audiovisuelle, le temps d'enregistrement ne dépassera pas **3 minutes**.

Les créations ne respectant pas ces conditions ne seront pas acceptées.

Les créations numériques seront nommées suivant le format suivant :

- S'il s'agit d'une création individuelle : Conc2024_NOM_Prénom
- S'il s'agit d'une création collective : Conc2024_NOM DE L'ETABLISSEMENT

Article 7 :

La fiche de renseignements devra être adressée à l'association. Cette fiche devra être complétée à l'ordinateur dans la langue du pays et traduite en français. Cette fiche est indispensable : aucune création, même numérique, ne sera prise en compte par le jury sans cette fiche. Cette fiche est disponible sur simple demande à contact@regardsdenfants.com ou téléchargeable sur www.regardsdenfants.org

Article 8 :

Un jury présidé par l'ambassadeur, Pap N'Diaye, représentant permanent de la France auprès du Conseil de l'Europe, et composé de personnalités engagées pour la défense des Droits de l'Homme délibérera afin de sélectionner les lauréats.

Les œuvres seront évaluées selon les critères suivants :

- **respect du thème du concours**
- **mise en avant d'une ou plusieurs valeurs des droits de l'homme**
- **créativité et originalité de l'œuvre**
- **qualité de la présentation**

Il sera également tenu compte de la capacité des élèves à s'emparer de leur rôle de futur ambassadeur des droits de l'homme (délivrer un message, faire passer une émotion).

Article 9 :

Les créations sont à adresser au plus tard le vendredi **28 mars 2025** à :

Association Regards d'Enfants, 58 avenue des Vosges, 67000 STRASBOURG –France

Les réalisations postées ou remises après cette date ne seront pas retenues. Un accusé de réception par email sera adressé par l'Association Regards d'Enfants.

Article 10 :

Les auteurs et leurs représentants légaux cèdent tous les droits afférents à l'Association Regards d'Enfants. Les œuvres pourront être publiées sur tous supports et sous toutes formes.

Article 11 :

Une cérémonie de remise des diplômes est organisée à Strasbourg, à l'issue de laquelle les lauréats et leurs encadrants sont nommés **Ambassadeurs – drices - des Droits de l'Homme**. Les frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge des lauréats.

Article 12 :

En prenant part à la cérémonie de remise des diplômes, les participants autorisent l'Association Regards d'Enfants, 58 avenue des Vosges, 67000 Strasbourg -France à reproduire sur tout support et par tous procédés et à diffuser, sans contrepartie financière, la (ou les) photographie(s), le film et ou l'enregistrement (ci-après les œuvres) les représentant, prises/réalisées dans le cadre de la cérémonie qu'organise l'Association.

Les œuvres précitées seront utilisées par l'Association Regards d'Enfants afin de communiquer sur l'activité de l'Association. L'autorisation porte exclusivement sur une diffusion par ou sous le contrôle direct de l'Association Regards d'Enfants, sur support papier (plaquette, brochure d'information, affiche) ou dématérialisé, via Internet et en particulier sur le site internet

www.regardsdenfants.org, le site Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/Regards-denfants-Views-of-children-108693502503620/>, et les médias.

Vous pouvez utilement vous référer aux articles de la Convention Européenne des Droits de l'Homme et les valeurs prônés par le Conseil de l'Europe <https://www.coe.int/fr/web/about-us/values>

Association Regards d'Enfants

58 avenue des Vosges

67000 Strasbourg

contact@regardsdenfants.com

www.regardsdenfants.org

<https://www.facebook.com/Regards-denfants-Views-of-children-108693502503620/>